

*Act your world*



QUALITÉ • CONFORT • ÉCONOMIE • CONNECTIVITÉ • ECO-RESPONSABLE

# NOTICE

D'UTILISATION ET D'INSTALLATION

Solarium Porcin Wean électrique ultra rayonnant



<b>I - Présentation</b>	<b>4</b>
<b>II - Les avantages</b>	<b>4</b>
<b>III - Consignes de sécurité et précautions</b>	<b>5</b>
<b>IV - Installation du radiateur ultra rayonnant</b>	<b>9</b>
<i>1 - Mise en place et fixation</i>	<i>9</i>
<i>2 - Raccordement électrique</i>	<i>10</i>
<b>V - Informations techniques</b>	<b>12</b>
<i>1 - Entretien</i>	<i>12</i>
<i>2 - Caractéristiques techniques</i>	<i>12</i>
<b>VI - Garantie légale (extrait des conditions générales de vente)</b>	<b>13</b>
<b>VII - Certificat de garantie</b>	<b>15</b>

## I - Présentation

Félicitations, vous venez d'acquérir le radiateur ultra rayonnant connecté de Verelec et nous vous remercions de ce choix, témoignant ainsi de votre confiance.

Issue des travaux du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), la technologie VERELEC réside dans le dépôt sous vide par traitement plasma, sur un support de verre d'une couche conductrice en Nickel Chrome extrêmement résistante à l'oxydation et à l'électricité, parfaitement régulière et homogène.

Le radiateur est composé d'une couche mince métallique, d'un alliage spécial déposé par plasma sur la face arrière d'un verre trempé. Cette couche métallique joue le rôle de résistance électrique. Parcourue par un courant électrique elle chauffe toute la masse du verre.

Ces miroirs transmettent directement aux personnes et aux objets de la chaleur, assurant un rendement énergétique optimum et un confort similaire à celui procuré par les rayons solaires.

Vous pouvez désormais bénéficier d'une technologie de chauffage plus propre, plus saine et plus écologique. Vous bénéficiez d'une économie directe sur vos factures de chauffage.

De petits changements isolés peuvent devenir des changements globaux, et maintenant vous faites partie de ce changement.

Bienvenue dans la transition énergétique. [Act Your World !](#)

**Il est important de bien lire cette notice en entier avant l'installation et la mise en route de votre appareil.**

## II - Les avantages

- **Le confort d'une chaleur inégalé** : Issue des travaux du laboratoire universitaire de l'I.S.N (Informatique et Science Numérique) sur les concepts des résistances pelliculaires de grandes dimensions, la technologie utilisée possède les mêmes caractéristiques que celles de la microélectronique ; c'est-à-dire le dépôt sous vide par traitement plasma, sur un support de verre d'une couche conductrice en Nickel Chrome extrêmement résistante à l'oxydation et à l'électricité, parfaitement régulière et homogène. Le verre mis sous une tension de 230 volts chauffe uniformément et remplit sa fonction de radiateur en générant des infrarouges longs qui émettent des rayonnements thermiques.

Les radiateurs Verelec transmettent directement aux personnes et aux objets de la chaleur issue de l'émetteur, assurant un rendement énergétique optimum et un confort similaire à celui procuré par les rayons solaires.

- **Confort d'utilisation** : Chaleur identique à celle émise par les rayons du soleil ; 45% de rayonnement au minimum ; pas de variation d'hygrométrie, ne dessèche pas l'air ambiant ; aucune odeur ; aucun bruit ; souplesse d'utilisation adaptée à chaque pièce.

- **Facilités techniques** : Aucune usure, aucun entretien, temps de réponse inférieur à 10 minutes pour atteindre 90% de ses capacités, propreté du produit : recyclable à 98%.

- **Sécurité anti-surchauffe** : Les radiateurs sont équipés d'un limiteur de température intégré, protégeant l'appareil contre toute surchauffe.

### D'après une étude menée par l'institut du porc (IFIP)

- **Des économies d'énergie** qui avoisinent les 61% sans affecter les performances des porcelets.

Ces essais ont été réalisés en remplaçant un radiateur IRC classique par le radiateur VERELEC sans modifier le mode de régulation de la ventilation et du chauffage dans la salle. De plus, aucun travail d'optimisation de la gestion du chauffage n'a été conduit.

- **Un Indice de Consommation amélioré** : Les ondes infrarouges longues prodiguées par les radiateurs VERELEC, différentes des radiateurs classiques, permettent de mieux valoriser l'énergie nécessaire aux porcelets pour se réchauffer (moins de pertes d'énergie calorifique dans l'ambiance de la salle). Ainsi, il semble que les porcelets grossissent légèrement moins vite (35g de GMQ en moins) mais valorisent mieux l'aliment ingéré avec un IC de 1,21 contre 1,24 pour les porcelets de la salle témoin.

## MERCI DE BIEN VOULOIR LIRE LES CONSIGNES DE SECURITE AVANT D'UTILISER L'APPAREIL

**Tout dommage résultant du non-respect de ces consignes entraîne la non application de la garantie du fabricant.**

- L'appareil, ne doit pas être utilisé si le panneau de verre est endommagé.

- **ATTENTION** : Afin d'éviter tout danger dû au réarmement intempestif du coupe-circuit thermique, cet appareil ne doit pas être alimenté par l'intermédiaire d'un interrupteur externe, comme une minuterie, ou être connecté à un circuit qui est régulièrement mis sous tension et hors tension par le fournisseur d'électricité.

- Le radiateur ultra rayonnant est un ensemble scellé de haute technologie, constitué d'une résistance pelliculaire métallisée sous vide. Si l'appareil est tombé, endommagé ou ne fonctionne pas correctement, ne pas mettre l'appareil en marche et s'assurer que l'alimentation de l'appareil est coupée (fusible ou disjoncteur).

- Les câbles d'alimentation doivent être positionnés ou protégés de façon à ce qu'ils ne soient pas accessibles aux animaux.



**AVERTISSEMENT : Afin d'éviter une surchauffe, ne pas couvrir l'appareil de chauffage.**

Si l'appareil est couvert, l'élévation de la température déclenchera le coupe circuit interne.



## **MISE EN GARDE : Risque d'incendie.**

**ATTENTION – Certaines parties de ce produit peuvent devenir très chaudes et provoquer des brûlures. Il faut prêter une attention particulière en présence d'enfants et de personnes vulnérables.**

- Cet appareil de chauffage n'est pas équipé d'un dispositif pour contrôler la température ambiante.

- Ne pas utiliser cet appareil de chauffage dans des petits locaux, lorsqu'ils sont occupés par des personnes incapables de quitter le local seul, à moins qu'une surveillance constante ne soit prévue.

- Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, par des personnes dénuées d'expérience ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

**Toute intervention doit-être effectuée par un installateur professionnel qualifié.**

- Si le câble d'alimentation est endommagé il ne peut être remplacé que par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter un danger.

VERELEC ne peut être tenu pour responsable d'un branchement mal fait ou défectueux.

- Pour tout problème consulter votre point de vente.

## **ENTRETIEN-NETTOYAGE**

Pour un fonctionnement optimal l'appareil doit être exempt de poussière et de saleté.

**IMPORTANT : Déconnectez toujours la source d'alimentation avant tout nettoyage ou entretien.**

**ATTENTION : Laissez l'appareil refroidir complètement avant de le manipuler et de le nettoyer.**

Utiliser un chiffon légèrement humidifié avec de l'eau claire ou un produit pour vitres.

**MISE EN GARDE : Il est interdit de percer l'appareil devant/derrière/sur les côtés sous peine d'électrocution.**

## **REMARQUES IMPORTANTES**

- Lisez attentivement ces instructions et examinez le matériel pour vous familiariser avec l'équipement avant de tenter de l'installer, de le faire fonctionner, de le réparer ou d'assurer sa maintenance.

- L'installation, l'utilisation, la réparation et la maintenance doivent être assurées par du personnel qualifié uniquement.

- VERELEC décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une mauvaise utilisation de cet appareil.

- Une personne qualifiée est une personne disposant de compétences et de connaissances dans le domaine de l'installation et du fonctionnement des équipements électriques et ayant suivi une formation sur la sécurité lui permettant d'identifier et d'éviter les risques encourus.- Le garde-feu de cet appareil de chauffage est destiné à éviter l'accès direct aux éléments chauffants et doit être en place lorsque l'appareil de

chauffage est en fonctionnement;

- Le garde-feu n'assure pas une protection totale pour les jeunes enfants et les personnes infirmes.

**ATTENTION : laisser un espace d'au moins 10 cm avec les animaux et tous produits inflammables.**

**Ne pas placer le radiateur juste en-dessous d'une prise de courant.**

**Votre appareil ne peut en aucun cas remplacer un appareil de chauffage domestique et ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles prévues.**

**Il est recommandé d'utiliser le système de fixation fourni par VERELEC.**



# IV - Installation du radiateur ultra rayonnant

## 1 - Mise en place et fixation

### Matériel fourni

- 1 panneau rayonnant VERELEC d'une puissance de 800W
- 4 systèmes de fixation "EasyLock"

### Plan de montage

- Enlever le radiateur rayonnant du carton en le gardant avec les mousses de protection et le poser sur une surface plane.
- L'accrochage se fait à l'aide des 4 câbles et du système de fixation "EasyLock".

1- Visser les 4 vis à oeillet au dos du radiateur dans les filletages prévus à cet effet,

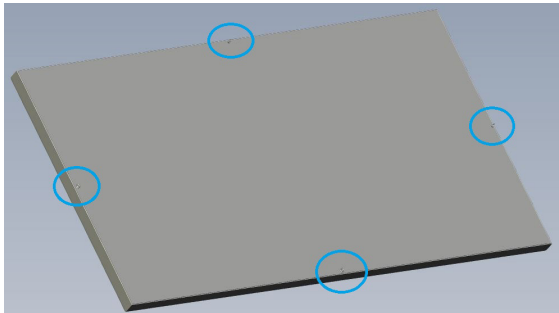
2- Accrocher la boucle de câble au plafond, passer le câble dans le système «Easylock» puis dans l'oeillet,

3- Passer le câble dans la seconde encoche du système «EasyLock»,

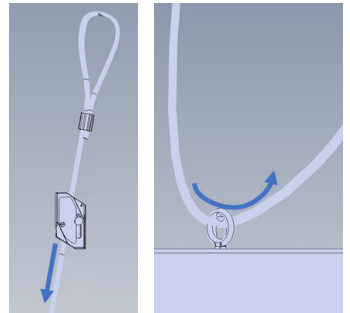
Les câbles doivent ressortir d'un minimum de 2cm.

4- Régler le solarium horizontalement (verre orientée vers le bas) à bonne hauteur à l'aide du système de

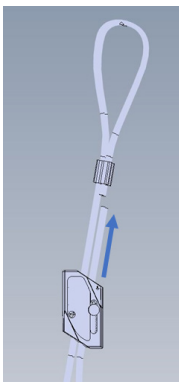
fixation.



1



2



3



4- Allure du solarium une fois monté

## 2 - Raccordement électrique

### **ATTENTION : Raccordement à la terre obligatoire.**

- Cet appareil est de classe 1 c'est-à-dire muni d'une terre à raccorder à la terre de l'installation.
- Le solarium doit être raccordé sur le réseau 230 V. 50Hz - monophasé.

### **Matériel sur la ligne**

- L'appareil doit être branché sur une ligne électrique spécifique en fonction de la puissance de l'appareil.
- Le circuit d'alimentation de cet appareil doit comporter un dispositif de coupure omnipolaire (selon la norme NF C15-100), une protection différentielle (30mA), une protection contre les surcharges.

### **Précautions de raccordement au réseau**

- Avant la première utilisation, vérifiez que la tension utilisée corresponde bien à celle indiquée sur l'appareil.



# V - Informations techniques

## 1 - Entretien

Avant toute action d'entretien, l'appareil doit toujours être hors tension. Utiliser un chiffon légèrement humidifié avec de l'eau claire ou un produit pour vitres, le radiateur doit être froid.

## 2 - Caractéristiques techniques

- Tension de service : 230V +/- 10% AC 50Hz.
- Sécurité : Classe I
- Protection : IP54

**Constructeur : Verelec - [www.verelec.net](http://www.verelec.net) / [contact@verelec.net](mailto:contact@verelec.net)**



Le symbole apposé sur le produit, indique l'obligation de retourner, en fin de vie, à un point de collecte spécialisé, conformément à la directive DEEE 2012/19/EU. En cas de remplacement, vous pouvez également le retourner à votre distributeur. En effet, ce produit n'est pas un déchet ménager ordinaire. Gérer ainsi la fin de vie, nous permet de préserver notre environnement, de limiter l'utilisation des ressources naturelles : **98% de recyclabilité.**

### **Déclaration de conformité**

Nous déclarons sur notre seule responsabilité que les produits présentés dans cette notice satisfont à toutes les exigences essentielles des directives basses tensions 2014/35/EU et CEM 2014/30/EU et RoHS 2015/863/EU.

## VI - Garantie légale (extrait des conditions générales de vente)

**Garantie des vices apparents –Principe :** Nos produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison. Toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées dans les présentes CGV. En cas de défauts apparents, le matériel sera remplacé par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués. Nous ne sommes pas tenus responsables des manquements ou défauts apparents dont l'acheteur aurait eu connaissance avant la conclusion du contrat de vente. Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés (dossier, photographies, etc.), notre société se réserve le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification notamment sur place.

La dénonciation des manquants ou défauts apparents au moment de la livraison devra être formulé par le client par écrit dans un délai de 24heures. Après l'expiration de ce délai le client ne pourra plus invoquer la non-conformité des produits pour défauts apparents ou manquants, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre société.

**Notre garantie concerne les vices cachés.** Nos clients étant des professionnels, le vice caché s'entend d'un défaut rédhibitoire de construction du produit rendant ce dernier impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'acheteur avant son utilisation. Par « impropre à son usage », il faut entendre que le vice empêche le matériel de fonctionner.

Ainsi, la conception du produit n'est pas concernée par la garantie des vices cachés : nos clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives à nos produits. Nous ne couvrons pas les dysfonctionnements les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage particulier ou anormal ou non, de nos produits. De même, l'allégation d'un dysfonctionnement ponctuel ou variable, d'un manque de confort, d'une insatisfaction sur le résultat obtenu, d'un défaut esthétique, notamment, ne sont pas concernés par la garantie des vices cachés.

Le défaut n'est pas caché si, bien qu'inconnu de l'acheteur de bonne foi, il pouvait être découvert en procédant à des vérifications élémentaires.

Notre garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses. Elle ne donne pas lieu à une indemnité.

**Conditions de mise en jeu des garanties :** Toute demande de prise en charge dans le cadre de la garantie doit être faite à l'aide de son formulaire de retour SAV. Toute réclamation devra être adressée par le client au service après-vente du fournisseur, sachant qu'aucune réclamation directe de l'utilisateur ne pourra être prise en compte. La demande de garantie sera prise en compte sur présentation de la facture d'achat datée.

Il appartient à l'acheteur qui allègue d'un défaut, quel qu'il soit, d'apporter la preuve de son existence et de son caractère. Un dossier est transmis par l'acheteur à nos services. De même, toute demande de garantie devra être accompagnée de la justification qu'elle n'entre pas dans un des cas d'exclusions. L'acheteur doit donner toute facilité pour procéder au constat des vices et pour y remédier. Il doit en outre s'abstenir absolument d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers le remplacement des produits à défaut notre garantie ne sera pas due.

La prise en garantie se limite au seul échange ou à la réparation de la partie défectueuse. En cas de remplacement de la pièce défectueuse ou de l'appareil complet, les frais de transport de dépose et de pose sont exclus de la garantie.

Aucun retour de pièce n'est accepté s'il n'a pas fait l'objet d'un accord préalable de notre SAV. Le client recevra une analyse de SAV en cas de conclusion de ce dernier à un retour non justifié.

La mise en jeu de la garantie exclut toute indemnité à titre de dommages et intérêts.

Par ailleurs, notre garantie cesse de plein droit dès lors que notre client ne nous a pas avertis du vice allégué dans un délai de 30 jours francs à partir des faits invoqués pour mise en jeu de notre garantie. Il lui incombe d'apporter la preuve des dates invoquées.

**Exclusions spécifiques à la garantie des défauts apparents :** Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions de transport, de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie par notre société. La garantie n'est pas due par un matériel déjà revendu par notre acheteur.

**Exclusions générales pour l'ensemble des garanties :** Toute garantie quelle qu'elle soit est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues ou sortant d'un usage normal.

Les garanties ne s'appliquent pas si les conditions suivantes n'ont pas été respectées, à savoir notamment : -stockage à l'abri des intempéries. -Mise en œuvre et installation dans les règles de l'art. -Utilisation en courant domestique 230V.-utilisation conforme aux notices d'installation et d'utilisation du fournisseur.

Les garanties ne s'appliquent pas aux dégradations éventuelles qui sont la conséquence d'une surtension ou d'autres anomalies des circuits d'alimentation et de distribution. Les garanties s'appliquent au défaut de corrosion seulement si ces appareils sont utilisés conformément aux conditions habituelles de l'habitat individuel ou tertiaire.

L'évolution d'une nuance de teinte avec le temps est un phénomène normal et ne peut donner lieu à un recours de garantie. Les garanties ne jouent pas si le produit ne répond pas à des objectifs définis par le client et dont le vendeur n'aurait pas été informé.

Sont également exclues de la garantie toutes les détériorations dues à l'usure normale.

Les garanties ne s'appliquent qu'aux produits commercialisés en série, hors prototype et échantillon.

**Durée de la garantie :** La durée de la garantie est de 5 ans pour les radiateurs électriques et les radiateurs sèche-serviettes et de 1an pour les appareils de régulation émetteur thermostat et récepteur thermostat. La garantie pour vice caché est donnée pour une durée de 3 mois à compter de la livraison.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.



## VII - Certificat de garantie

Nos appareils sont garantis 1 an contre tous vices de construction constatés par nos soins sous la réserve expresse qu'ils soient utilisés dans des conditions normales de fonctionnement.

La garantie ne peut comprendre aucun dommage et intérêt d'aucune sorte.

Le changement ou la réparation de pièce ont lieu en nos usines et tout retour doit être franco avec notre accord.

Les frais de port, d'emballage, de main d'œuvre restent à la charge de l'utilisateur.

Aucune réclamation, ni recours à la garantie ne pourront être acceptés :

- Si l'appareil n'est pas accompagné du présent bon sans rature ni surcharge,
- S'il a été utilisé sous d'autres tensions que celle prescrite sur le présent bon,
- S'il a subi la moindre transformation,
- S'il y a eu fausse manœuvre, manque de soins notoires,
- Si le délai de garantie est dépassé.

Toute intervention sur l'appareil ne prolonge pas pour autant la garantie.

Le vendeur et l'utilisateur engagent leur responsabilité si la date d'achat est erronée.

---

### Bon de retour

Zac Grenoble Air Parc, 90 av Louis Blériot,

38590 Saint Etienne Saint Geoirs

Courriel : [contact@verelec.net](mailto:contact@verelec.net)

Cachet du vendeur

Type de l'appareil/ référence: \_\_\_\_\_

N° de commande ou n° facture : \_\_\_\_\_

Date de la vente : \_\_\_\_\_

Coordonnées du client final : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Constat/ explications : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



**VERELEC**  
TECHNOLOGIE



**VERELEC**  
**TECHNOLOGIE**

90, Avenue Louis Blériot ~ Zac de Grenoble Air Parc  
38590 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ~ France  
Tél. +33 (0)4 76 65 43 20 ~ [WWW.VERELEC.NET](http://WWW.VERELEC.NET)

*Act your world*